

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

ARRÊTÉ N° ARDGS_2023_0001

**RETRAIT DE DELEGATION A M. DAMIEN LEFORT, CONSEILLER MUNICIPAL
DELEGUE**

Le Maire de la commune de RIVE DE GIER,

Vu l'arrêté n° ARSG_2020_0051 du 19 novembre 2020, par lequel il a donné délégation à M. Damien LEFORT, conseiller municipal délégué en charge de l'informatique et du numérique ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La délégation donnée à M. Damien LEFORT par l'arrêté susvisé est rapportée.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon ou d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Rive De Gier,
Le Maire,
Vincent BONY